



Département de Vaucluse

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHEVAL BLANC

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : **27**

En exercice : **27**

Quorum : **14**

Présents : **18**

Qui ont pris part à la délibération: **22**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **25.06.2024**

Date de publicité: **02.07.2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le premier juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Cheval Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian MOUNIER.

Etaients présents :

Monsieur Christian MOUNIER, Monsieur Félix BOREL, Madame Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Monsieur Eric REYNIER, Madame Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI, Madame Muriel SARNETTE, Madame Gaëtane CATALANO-LLODES, Monsieur David LAFFORGUE, Madame Josiane GARAVELLI, Madame Mireille TROUSSE, Madame Brigitte DUEZ, Madame Sibyle DEVINE, Monsieur Frédéric PELLOUX, Madame Patricia LETHY, Monsieur Christophe CALVIERE, Monsieur Christophe PASCAL, Madame Gabrielle GAY, Madame Manon ANDREY,

Ont donné procuration :

Monsieur Paul MILOT à Monsieur Eric REYNIER,
Monsieur Michel BERNAUS à Monsieur David LAFFORGUE,
Madame Estelle BOUILLER à Monsieur Félix BOREL,
Monsieur Alban RASSAU à Monsieur Christian MOUNIER,

Absent excusé :

Monsieur Sébastien TROUSSE,
Monsieur Sylvain DILEON
Madame Charlotte PEPIN,
Monsieur Marc FERRIER,
Madame Ludivine BARBIERI,

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle GAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400380-20240701-MADEL2024070103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 02/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N° MA-DEL-2024-07-01/03

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL A CONCLURE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GMF SUITE A UN SINISTRE SURVENU SUR UN MOBILIER URBAIN SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Le Conseil municipal,

Vu les dégradations causées en date du 27 mai 2024 sur le poteau incendie n°19 par le bras articulé de l'épareuse utilisé par un agent des services de l'Agence Routière du Département de Vaucluse dans le cadre de travaux de fauchage des abords de la contre-allée située quartier Saint-Gilles, au droit de la route départementale n°973, rendant ce dernier inopérant et nécessitant ainsi son remplacement,

Considérant le devis établi pour la réparation des dégâts,

Considérant l'intérêt pour chacun de conclure un protocole en vue de la prise en charge des frais de réparation par le tiers responsable du sinistre,

Vu le projet de protocole transactionnel établi à cet effet,

Entendu l'exposé de M. Félix BOREL, rapporteur

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

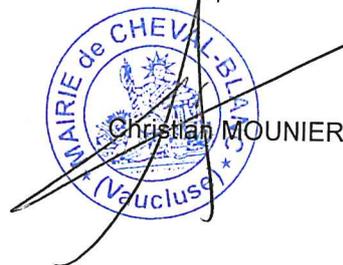
- **Décide** de signer le protocole transactionnel joint à la présente délibération avec le Département de Vaucluse aux fins de réparation du sinistre sus énoncé,
- **Fixe** le montant de la réparation du préjudice à la somme de 4 020,00 € TTC.
- **Autorise** M. le Maire à signer ledit protocole et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire,



Christian MOUNIER